

*L'hon. M. Motherwell:*

Q. Est-ce que cette défense provenait des dommages qu'elle a pu causer aux porcs?—R. Oui.

Q. Car, d'après ce que j'ai pu apprendre, il n'y avait pas de plaintes dans le mois d'août?—R. Non, parce que les grains avariés étaient dans la récolte de 1928, et elle n'était pas encore rendue dans le temps.

Q. C'est la récolte de 1928 qui a provoqué des difficultés??—R. Oui, c'est cette récolte qui a fait surgir la défense. Je crois que c'est là tout ce qui est nécessaire de lire dans cette déclaration, car il s'agit ensuite de ce que je vous ai déjà dit. On a admis l'orge des états du golfe, l'orge fédérale n° 2 d'origine canadienne, puis l'orge marquée rejetée par le service officiel d'inspection du Canada, simplement parce qu'il leur restait si peu d'orge qu'ils pouvaient se procurer. Mais l'orge rejetée qui ne contient que 10 p. 100 de folle avoine est réellement égale à l'orge fédérale n° 2. Dans ce cas, c'est le nom seul qui la fait refuser. Quelle que soit la raison, l'orge rejetée ne sera jamais une classe populaire pour l'exportation.

Q. Ce nom est presque aussi mauvais que le mot "condamné"?—R. Oui, il est aussi mauvais.

*Le président intérimaire:*

Q. Le nom donne une mauvaise idée de la chose.—R. Oui. Ce n'est certainement pas une appellation heureuse que cette désignation de "Orge rejetée".

*M. Bancroft:*

Q. Savez-vous, monsieur Bredt, si dans le mélange qui a été exporté des Etats-Unis, on avait mis de l'orge canadienne, ou bien s'il n'y avait que de l'orge des Etats-Unis?—R. Nous avons des échantillons de cette orge, mais aucun homme vivant ne pourrait affirmer qu'elle est composée entièrement d'orge canadienne, ou qu'elle contient un certain pourcentage d'orge des Etats-Unis. C'est là une chose à déplorer, et c'est ce que j'ai dit aux importateurs allemands qui ont accepté cette orge. Ce n'est pas une classe officielle; et s'il survient des difficultés au sujet de cette orge fédérale n° 2 d'origine canadienne, ce sera la réputation de l'orge du Canada qui en souffrira, et nous aurons à en subir les conséquences.

Nous pouvons avoir plusieurs maladies de l'orge ici, comme l'a dit le professeur Harrison, mais nous n'avons jamais eu d'orge galeuse à ce point, et c'est pourquoi nous sommes opposés à ce mélange. Si la question était portée devant un tribunal, ces exportateurs ne pourraient prouver que cette orge est entièrement canadienne, parce qu'il s'agit d'une classe non officielle; et personne ne pourrait dire par l'examen qu'elle est mélangée d'orge des Etats-Unis. Mais il est tout probable qu'il s'agit d'un mélange de ce genre, parce que l'orge américaine ne pourrait se vendre un bon prix et il y a des profits en la mêlant en certaines proportions.

*L'hon. M. Motherwell:*

Q. S'il arrive que d'autres porcs meurent, on sera porté à prendre ce fait comme preuve?—R. Oui, certainement.

*M. Gardiner:*

Q. Quelle orge canadienne emploient ces Américains?—R. Les classes 4 O.C., rejetée et fourragère, dans une proportion d'un tiers de chacune environ pour faire l'équivalent de l'orge fédérale n° 2, qui porte 10 p. 100 de folle avoine et 3 p. 100 d'autres matières étrangères.

Q. C'est là toutes les orges canadiennes qui entrent dans le mélange?—R. C'est supposé dans cette proportion. Si la qualité est trop élevée on y ajoute des ottons d'avoine.